

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 12 avril 2016, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Madame la Mairesse Gisèle Fournier, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Jacques Séguin, Yves Wilson, Éric Dufresne, Pierre Dubé et Denis Ranger, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

16-04-01 **Adoption de l'ordre du jour.**

Madame la Mairesse fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

16-04-02 **Approbation du procès-verbal.**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016 soit approuvé tel que présenté.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.**

Je soussigné, certifie par les présentes, que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de mars 2016 et approuvées par le conseil municipal.

---

Directeur général et secrétaire-trésorier

16-04-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2016-04-12.

**Points d'information générale.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçue au cours du mois de mars 2016.

16-04-04 **Souper bénéfice des Œuvres de l'Évêque.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame la Mairesse à représenter la Municipalité au souper bénéfice des Œuvres de l'Évêque de Valleyfield le 20 avril 2016, aux frais de la Municipalité. Le coût du billet est de 60.00\$.

16-04-05 **Achat d'une soudeuse et d'un ensemble de torche à souder.**

Il est proposé par le conseiller Yves Wilson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le responsable du déneigement à faire l'acquisition d'une soudeuse électrique et d'un ensemble de torche à souder au montant de 1,565.00\$, taxes en sus.

16-04-06 **Achat de deux tenues intégrales de pompiers.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur du Service des incendies à faire l'acquisition de 2 tenues intégrales (bunkers) de pompiers et d'équipements connexes au montant de 3,063.05\$, taxes et transport en sus.

16-04-07 **Achat d'une station d'étalonnage pour détecteur 4 gaz.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur du Service des incendies à faire l'acquisition d'une station d'étalonnage pour détecteur 4 gaz conjointement avec les municipalités de Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe et Saint-Clet. Le coût de la station est d'environ 2,000.00\$.

16-04-08 **Embauche d'un nouveau pompier à temps partiel.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche de Simon Trépanier comme pompier volontaire de la Municipalité selon les modalités établies dans le formulaire d'embauche signé par les candidats.

16-04-09 **Demande de subvention "Petite voirie".**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton est responsable de l'entretien d'environ 36 kilomètres de rues, routes ou chemins ainsi que de 7 kilomètres de chemins à vocation agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette année, la Municipalité prévoit remplacer un ponceau sur le 5<sup>e</sup> rang, faire le resurfaçage d'une partie du 5<sup>e</sup> rang, faire le nettoyage de fossés du chemin Grand Saint-Patrice, du 4<sup>e</sup> rang et du 3<sup>e</sup> rang ouest, ce qui représente une somme d'environ 50,000.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton demande à Madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges, une subvention adéquate pour ce qui est convenu d'appeler la "petite voirie" pour l'année 2016.

16-04-10 **Demande de subvention, programme AgriEsprit.**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter, au nom de la Municipalité, une demande de subvention pour la rénovation du Centre communautaire dans le cadre du programme AgriEsprit.

16-04-11 **Demande de dérogation mineure de Succession Raymond Brisebois.**

CONSIDÉRANT QUE la Succession Raymond Brisebois désire vendre la propriété située au 2771, Principale, à Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, un nouveau lotissement est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE selon le plan de l'arpenteur géomètre François Laferrière pour la création du nouveau lot 5 883 112, la marge latérale droite d'un garage situé sur ce lot serait de 1,1 mètre, ce qui est non conforme au règlement de zonage de la Municipalité qui demande une marge latérale de 1.5 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la Succession Raymond Brisebois demande une dérogation mineure pour régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme considère que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne nuirait pas au voisin immédiat et respecterait les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité et recommande donc à la Municipalité d'accorder cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une dérogation mineure à Succession Raymond Brisebois afin d'autoriser une marge latérale droite de 1.1 mètre pour un garage situé au 2771, rue Principale, soit le futur lot 5 883 112, le tout tel que montré au plan de l'arpenteur géomètre.

16-04-12 **Demande de dérogation mineure de Gestion Michel Brisebois Inc.**

CONSIDÉRANT QUE Gestion Michel Brisebois Inc., fait une demande de dérogation mineure à la Municipalité pour un garage situé au 2761, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton, suite au projet de création du nouveau lot 5 883 113;

CONSIDÉRANT QUE selon le plan de l'arpenteur géomètre François Laferrière pour la création du nouveau lot 5 883 113, la marge latérale gauche du garage situé sur ce lot serait de 1,1 mètre, ce qui est non conforme au règlement de zonage de la Municipalité qui demande une marge latérale de 1.5 mètre;

CONSIDÉRANT QUE Gestion Michel Brisebois Inc., demande une dérogation mineure pour régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme considère que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne nuirait pas au voisin immédiat et respecterait les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité et recommande donc à la Municipalité d'accorder cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une dérogation mineure à Gestion Michel Brisebois Inc. afin d'autoriser une marge latérale gauche de 1.1 mètre pour un garage situé au 2761, rue Principale, soit le futur lot 5 883 113.

16-04-13 **Adoption du règlement 303-1.**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

**RÈGLEMENT NUMÉRO 303-1**

=====

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 303  
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU  
FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

=====

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement 303 est remplacé par le suivant :  
À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas

d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

---

Mairesse

---

Directeur général et  
secrétaire-trésorier

16-04-14 **Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2016.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que la firme Goudreau Poirier, C.A., soit nommée vérificateur de la municipalité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016.

16-04-15 **Demande d'autorisation de « La Grande Traversée ».**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser La Grande Traversée cycliste à circuler sur le territoire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton le 19 mai prochain, le tout selon la demande présentée par les responsables de La Grande Traversée cycliste.

16-04-16 **Demande d'autorisation de la Fédération québécoise des sports cyclistes.**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Fédération québécoise des sports cyclistes de circuler sur le territoire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton le 27 mai prochain, dans le cadre du Défi Tête la Première.

16-04-17 **Demande d'autorisation de Norton Rose Fulbright Canada.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Norton Rose Fulbright Canada, qui organise un événement cycliste le 2 juin 2016, à circuler sur le territoire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton pour cet événement cycliste.

**Dépôt du registre de déclaration de dons pour l'année 2015.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le registre de déclaration de dons pour l'année 2015.

**Période des questions de l'assistance.**

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions sur l'achat de matériel, sur le programme AgriEsprit, sur les demandes d'autorisation de passage des clubs cyclistes et sur les audiences du BAPE concernant Énergie Est.

16-04-18 **Levée de la séance.**

À vingt et une heures (21h00) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

---

Mairesse

---

Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Gisèle Fournier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mairesse

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 26 avril 2016, à 19h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Madame la Mairesse Gisèle Fournier, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Jacques Séguin, Yves Wilson, Éric Dufresne, Pierre Dubé et Denis Ranger, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été donné conformément à l'article 156 du code municipal du Québec.

16-04-01 **Adoption de l'ordre du jour.**

Madame la Mairesse fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

16-04-02 **Demande de soumission pour la fourniture d'un camion citerne pour le Service des incendies.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à cinq (5) voix contre une (1), le conseiller Pierre Dubé votant contre et Madame la Mairesse s'abstenant de voter, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions par le service d'appel d'offre électronique (SEAO) pour la fourniture d'un camion citerne usagé. Les soumissions seront considérées à la séance ordinaire du 14 juin 2016.

16-04-18 **Levée de la séance.**

À vingt heures cinquante-cinq (20h55) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

---

Mairesse

---

Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Gisèle Fournier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mairesse